

Assemblée générale du 23 septembre 2022

Allocution du président Bruno Blanquer

Mesdames, Messieurs les bâtonniers et vice-bâtonniers,
Mes chers confrères,

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui, après cet été, période habituelle des vacances et du repos que nous aurons connu très studieux.

Studieux nous l'avons été à La Rochelle au cours de nos 10^{ème} université d'été magnifiquement organisées par le barreau de La Rochelle-Rochefort que je veux remercier et tout spécialement son bâtonnier, Catherine Cibot- Degommier.

Studieux et nombreux puisque nous étions aux universités d'été 125.

C'est la meilleure des affluences depuis leur création.

Bravo et merci à tous ceux qui ont travaillé à cette réussite, Commission formation et sa présidente Réjane Chaumont, l'ensemble des intervenants et les équipes de la Conférence

Studieux nous le serons aujourd'hui quand l'ordre du jour de notre AG de rentrée comprend des sujets importants sur lesquels nous allons débattre et décider de la position que la Conférence portera dans les semaines et mois à venir, sur le mandat de trois ans, le port de signes distinctifs avec la robe, la réforme de la police.

Studieux le bureau de la Conférence l'est au quotidien quand il a préparé en juillet-août la synthèse du rapport des états généraux qui vous a été diffusé, le guide de la procédure disciplinaire qui va l'être incessamment ainsi que l'ensemble des sujets que nous aborderons aujourd'hui dont les propositions en matière de procédure civile.

Je veux m'arrêter sur celles-ci.

A la suite du dépôt du rapport du comité des états généraux de la Justice le GDS a organisé une consultation des représentants de la profession les 22 juillet et 19 septembre derniers.

A chacune de ces rencontres nous avons, avec le Président du CNB et la Bâtonnière de Paris insisté pour que soient supprimées les chausse-trappes procédurales qui embolissent nos tribunaux et cours en même temps qu'elles empêchent les justiciables de voir leurs procès jugés au fond et multiplient les sinistres.

Nous avons le sentiment que nous pouvons être entendus et des travaux vont s'ouvrir prochainement avec la DACS pour réformer le CPC.

Nous y participerons bien évidemment et nous transmettrons à l'issue de cette AG nos propositions en la matière à la Chancellerie.

Je dois néanmoins vous indiquer que le sentiment d'avoir été entendu est très raisonné quand certains suggèrent de lier la réforme de Magendie et consorts à des avancées sur la présentation des écritures d'avocats.

Nous serons très attentifs à ce que tout cela ne débouche pas sur la création d'une nouvelle série de chausse trappes, ce qui serait particulièrement contradictoire avec la volonté affichée.

Y aura-t-il d'autres réformes ?

Oui, certainement, comme la gouvernance des juridictions sur laquelle j'ai rappelé que cela ne devait, en aucune façon, entraîner une quelconque modification de la carte judiciaire ou des compétences juridictionnelles.

Ceci dit, à l'issue de ces entretiens, je n'ai aucune information précise concernant les contours des réformes à venir et je peux vous garantir que nous serons très vigilants.

D'ailleurs, avec le bureau nous avons lancé plusieurs réflexions sur des sujets qui pourraient en faire l'objet.

Nous sommes aussi prêts à réagir au retour de la réforme des retraites, qu'il n'est pas impossible de voir ressurgir dans les jours qui viennent sous forme d'un amendement au PLFSS destiné à une adoption accélérée au moyen de l'article 49-3 de la constitution ou dans le cadre d'un projet de loi plus classique.

Nous veillerons au respect et au maintien de notre régime autonome et solidaire de retraite, qui est bénéficiaire et solidaire et participe de notre indépendance.

Si nécessaire nous saurons nous mobiliser comme en 2019 et 2020.

Studieux vous, vos MCO et les personnels de vos ordres l'êtes quand vous participez massivement aux formations décentralisées de l'IFOC organisées en septembre à Marseille et Lyon.

Je veux remercier très chaleureusement les bâtonniers et vice-bâtonniers, Jean-Raphaël Fernandez, Marie Josèphe Laurent et Jean-François Barre.

Merci également aux intervenants Réjane Chaumont, Stéphane Nésa et Olivier Jouglà.

Rendez-vous le 14 Octobre à Strasbourg et le 18 novembre à Rennes sur la discipline.

Sur LBC-FT il y aura une formation à Nantes le 21 octobre ainsi qu'une en novembre ou décembre dont nous finalisons l'organisation.

Nous travaillons pour les pérenniser et rajouter de nouvelles formations que nous pensons pouvoir lancer prochainement.

Studieux vous l'avez été quand une centaine de barreaux se sont connecté le 14 septembre dernier au webinaire d'information sur les conventions locales relatives à l'aide juridique (CLAJ), qui permettent aux barreaux qui y souscrivent de bénéficier de dotations.

Sur la période 2020/2022 vous étiez 145 barreaux de province à avoir souscrit une telle convention alors que seuls environ 60 barreaux avaient souscrit aux mécanismes précédents.

Nous allons avec la Commission accès au droit dont je salue la présidente Patricia Astruc tout faire pour faire aussi bien et si possible parvenir à ce que tous les barreaux bénéficient de la part d'argent public qui peut leur revenir.

En cet été une avocate a été attaquée et menacée parce qu'elle faisait son métier.

En votre nom j'ai assuré le Bâtonnier du Val de Marne de notre total soutien à notre consœur Lucie Simon qui a assuré la défense de l'imam Hassan Iquioussen visé par une procédure d'expulsion.

Il est inacceptable que dans un état de droit on puisse menacer ainsi un avocat.

Il est tout aussi inacceptable que, dans un état de droit, les missions et les rapports de la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, Dominique Simonot, ait été de façon inédite remis en cause par un syndicat de magistrats, pour avoir constaté de graves dysfonctionnements, questionné la politique pénale menée en matière d'aménagement de peine et interpellé l'institution judiciaire sur sa part de responsabilité dans la surpopulation carcérale.

Je veux lui apporter tout notre soutien. Elle est amenée à constater les grandes carences de notre système pénitentiaire et les conditions indignes de détentions qui malheureusement se retrouvent dans de nombreuses maisons d'arrêts.

Avec elle nous sommes en charge de ce contrôle et nous saurons, le moment venu, constater ensemble ces manquements et attirer l'attention des pouvoirs publics et de nos concitoyens sur ces violations répétées par l'Etat de ses obligations.

Parce que tout ne va pas bien dans notre beau pays nous avons, avec le CNB et de nombreux barreaux formé un recours devant le Conseil d'Etat à l'encontre du décret du 24 juin 2022 qui non seulement prolonge mais étend la suppression du degré d'appel pour certains contentieux d'urbanisme et environnementaux, et ce malgré l'avis défavorable du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Studieux, les membres du bureau le seront lors des visites dans les barreaux, afin d'aller à la rencontre des bâtonniers et des MCO pour leur présenter les actions de la Conférence mais aussi pour mieux les connaître, échanger sur les sujets d'actualité et entendre leurs préoccupations et leurs attentes.

Vous êtes nombreux à avoir manifesté votre intérêt et les premières visites devraient débiter dans le courant du mois d'octobre.

Studieux les bâtonniers d'outremers le sont quand ils parviennent à assister à nos travaux malgré la distance. Je tiens à saluer le bâtonnier Ahmed Idriss Adoum bâtonnier de Mayotte et Tania Bangou et Julien Troupé Bâtonnier et vice-bâtonnier de la Guadeloupe qui sont présents.

Parce que c'est un sujet d'égalité entre tous les citoyens de ce pays, nous avons demandé au ministre des outremers de contribuer au financement ce leurs déplacements, en prenant en charge le surcoût qu'ils exposent par rapport à un bâtonnier hexagonal.

A cet égard, le 30 septembre prochain, je rencontrerai Monsieur Jean-François Carencó, Ministre délégué aux outre-mer.

En avril prochain, une session de formation sera organisée au mois d'avril 2023 à Nouméa et grâce au dévouement du bâtonnier Lingibé, une grande manifestation sera organisée l'année prochaine en lien avec le Sénat, sur les problématiques d'accès au droit en outre-mer.

Studieux, l'ensemble des avocats devra l'être pour se former et passer au **nouvel e-barreau** qui est disponible depuis le 4 juillet dernier.

Les bâtonniers doivent être les relais de ce déploiement auprès des avocats de leurs barreaux ; à cet effet, nous vous avons remis une clés USB et une plaquette qui présentent ce nouvel outil sur lequel nous sommes tous appelés à travailler très rapidement puisqu'il remplace l'actuelle version d'e-barreau qui, à moyen terme, cessera d'être utilisable.

Enfin, je remercie ceux d'entre vous qui se mobilisent pour **la Nuit du droit** qui se tient dans 10 jours, le 4 octobre.

Je serai à vos côtés en participant à la soirée du Conseil constitutionnel.

Une des missions des ordres est aussi de valoriser la présence du droit et de l'avocat partout car les avocats sont les vigies de l'Etat de droit et nous savons que depuis quelques années, en France aussi les libertés publiques peuvent être remises en cause.

Avant de terminer je vous rappelle que lors de notre dernière assemblée générale nous avons adopté nos nouveaux statuts et que ceux-ci ont modifié la date des élections pour le renouvellement partiel des membres du Bureau.

Celle-ci est désormais celle de notre dernière assemblée générale qui, cette année, aura lieu de 25 novembre à Toulon.

5 postes seront à pourvoir, 3 dans le collège des barreaux de plus de 400 avocats (2 sièges réservés aux hommes et 1 siège réservé aux femmes) et 2 dans le collège des barreaux de moins de 100 avocats (1 siège réservé aux femmes et 1 siège réservé aux hommes)

Les candidats devront faire acte de candidature 15 jours au moins avant l'assemblée générale électorale, de sorte qu'ils devront déposer leur candidature avant le jeudi 10 novembre 2022 au soir.

Les professions de foi des candidats seront diffusées par les services de la Conférence dans le courant de la semaine suivante.

J'évoquais il y a quelques instants notre précédente AG et l'adoption de nos statuts.

J'en profite pour vous faire part de la fierté qui est la mienne de présider une institution dans laquelle nous sommes capables d'avoir des débats de très grande qualité et d'y faire preuve d'autant de responsabilité.

Et en parlant de débats, notre ordre du jour vous en propose de nombreux et l'horaire qui y figure nous invite à débiter sans tarder nos travaux.
